Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201883-20251205-D2025_12_06-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLERNEUF

Séance du 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 13

Suffrages exprimés :
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
26 septembre 2025

Date d'affichage
26 septembre 2025

N° de la délibération **:**
2025/12/06

Objet de la délibération **:**
Convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, TREMEL, CHALON, CHASSAGNE, BARBIER, CLERMONT, MEURIC, LE GALL, Mmes. RUELLAN, QUERE, LABARRE, LE GALLOU, LE GRAËT,

Absents (excusés) : Mmes. LE DOYEN, BOCQUEHO,

Secrétaire de séance : Mr. TREMEL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) est un dispositif de l'Education Nationale qui a pour mission d'élargir la gamme de réponses que l'école peut proposer aux élèves en difficultés.
Pour avoir la possibilité de se doter de matériels dans l'exercice de leurs fonctions auprès des élèves fragiles dans les écoles de la circonscription de Guingamp Sud, les membres du conseil municipal avaient approuvé par délibération 2024-09-02 du 6 septembre 2024, le versement d'une aide financière de 1,25 € par élève et par an.
Des enfants scolarisés à l'école Arc en Ciel étant suivis par ce réseau, monsieur le Maire propose de signer la convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED pour une mise en application à compter de septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED pour une mise en application à compter de septembre 2025.

Le secrétaire de séance
Hervé TREMEL

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

MAIRIE DE PLERNEUF

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201883-20251205-D2025_12_06-DE